

CMA ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ARTISAN DE VOTRE REUSSITE

REPERES SUR LES ATELIERS DE MECANIQUE



RENSEIGNEMENTS

2 Rue du Temple Morne Tartenson B.P. 1194 97249 FORT DE FRANCE CEDEX

☎ : 0596 71 32 22 📠 : 0596 70 47 30 @ : cmm972@cma-martinique.com

Site internet : cma-martinique.com Facebook : @CMA972

Table des Matières

Avant-propos	1
Les déchets	4
Les obligations du producteur de déchets.....	4
Quels déchets dans votre garage.....	5
Assurez une bonne gestion de vos déchets.....	8
L'énergie	9
Limitez votre consommation	9
L'eau et le sol	11
Réduisez votre consommation	11
Évitez les pollutions, soyez responsable.....	11
L'air	12
Préservez la qualité de l'air	12
Le Label Garage Propre	13
Contacts utiles	14

Pour les entreprises, l'environnement représente l'un des défis majeurs des années à venir, notamment dans le secteur de l'automobile. Les professionnels de ce secteur manipulant des produits dangereux pour l'Homme et l'environnement sont souvent pointés du doigt pour les pollutions et les nuisances engendrées.

Longtemps considérée comme une charge supplémentaire, la problématique environnementale est aujourd'hui un facteur de compétitivité et offre une image exemplaire de l'entreprise.

S'engager dans une « Démarche Durable » nécessite un effort constant d'amélioration, de formation du chef d'entreprise et de ses salariés. C'est pour cela que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique et l'ADEME ont souhaité réaliser ce guide afin d'apporter des éléments de réponses aux professionnels du secteur.

Cet ouvrage s'adresse aux établissements de réparation mécanique, de carrosserie/ peinture automobile, motocycles, bateaux, équipements de jardinage et plus généralement aux entreprises artisanales disposant d'un atelier mécanique.

Ce guide vous fournira, les principaux éléments de réponses sur les grandes thématiques environnementales (Déchets, Energie, Eau, Air) en lien avec les métiers de l'automobile. Vous y retrouverez la réglementation, des informations pratiques, des conseils spécifiques aux activités de votre secteur.

Pour tous conseils, informations ou accompagnements personnalisés, n'hésitez pas à vous adresser à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique.



Vos déchets peuvent très rapidement devenir source d'ennui et de problème. En effet ils sont facteurs de nuisances, encombrant l'atelier, génèrent des pollutions. Ils peuvent donner une image négative de votre entreprise auprès du client. Pourtant, il existe des mesures simples à mettre en place pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos déchets.

« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit... que son détenteur destine à l'abandon ». (Article 1 de la loi du 15 juillet 1975, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992)

LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS ! IL NE POLLUE PAS ET NE COUTE RIEN !

Il est prioritaire de mettre l'accent sur la **prévention** de la production de déchets.

Par exemple, lorsque vous réalisez des vidanges avec des bidons d'huiles neufs, à chaque vidange, vous générez un ou deux bidons vides comme déchet à gérer. Si vous vous approvisionnez en fût, vous n'aurez que le fût comme déchet après 40 à 50 vidanges, soit beaucoup moins de déchets. C'est ce qu'on appelle la **prévention de la production de déchets**.

Les obligations du producteur de déchets

Pourquoi devez-vous faire traiter vos déchets par un professionnel ?

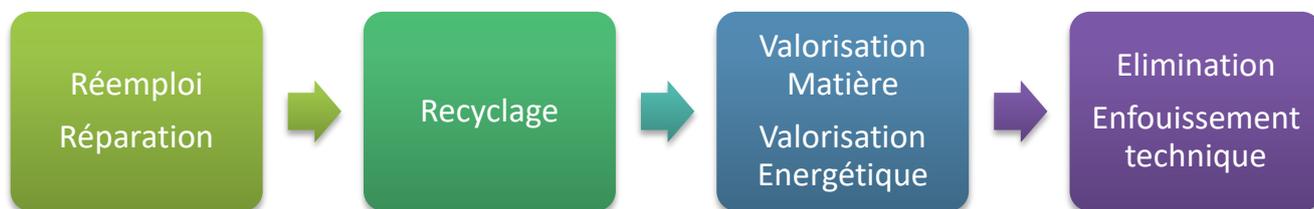
Vous êtes **responsable** de la gestion des déchets produits par votre entreprise jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque vous les transférez à un tiers pour des fins de traitements (Art. L 542-2 du code de l'environnement).

Vous devez mettre en place au sein de votre entreprise **un registre de suivi des déchets** retraçant la production, l'expédition, la réception et le traitement de vos déchets. Il doit être conservé pour une **durée de trois ans minimum**. Lors du traitement des déchets dangereux, vous devez émettre un Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) qui apportera, après qu'il vous soit retourné par les différents prestataires en charge de la collecte et du traitement, la preuve que leur collecte et de leur traitement ont été effectuées dans des conditions respectant les réglementations.

Comment devez-vous choisir le type de traitement pour vos déchets ?

Le recours aux installations de stockage ou plus communément « décharges » est réglementé et n'est plus autorisé aux déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation (réemploi, recyclage, ou valorisation énergétique).

Vous devez favoriser le processus de gestion des déchets suivant :



✿ Quels déchets dans votre garage ?

VOUS DEVEZ SAVOIR DIFFERENCIER VOS DECHETS EN FONCTION DE LEUR DANGEROUSITE. LES MODES DE TRAITEMENT SONT DIFFERENTS ET LES COUTS DE GESTION EGALEMENT.

LES DECHETS NON DANGEREUX

Ils sont assimilables aux déchets ménagers. Pour les activités du secteur de la réparation mécanique il s'agit :

Métaux ferreux et non ferreux Organe, carrosserie, fûts non souillés Recyclage Certains métaux peuvent être revendus ou repris gratuitement	Papiers, Cartons Non souillés Recyclage ou valorisation Brûlage interdit	Plastiques Bouteilles et bidons non souillés, Pare-chocs Recyclage Il existe une filière locale de recyclage des plastiques
Bois Palettes Recyclage Brûlage interdit, privilégiez le réemploi ou la mise en consigne	Pneu Recyclage Stockez vos pneus à l'abri des intempéries afin d'éviter la prolifération de moustiques Brûlage interdit	Pare-brise et vitres Conditionnement pour traitement Les parebrises nécessitent un traitement spécial afin de séparer les différentes couches de verres et de plastique. Les vitres latérales ou arrière sont valorisables.

LES DECHETS DANGEREUX

Ils sont nocifs, toxiques, corrosifs, explosifs ou inflammables. Ils présentent un risque pour l'homme ou pour l'environnement et doivent être traités dans des installations spécifiques adaptées.

On les retrouve souvent en petites quantités (chiffons souillés, cartons souillés, batteries, résidus de peinture, aérosols, huiles de vidange, liquides de frein, de refroidissement).



Ces déchets ne doivent pas être mélangés entre eux. Ils doivent être triés et conditionnés séparément dans votre garage, sur rétention pour éviter tout risque de déversement accidentel. Ils seront traités par un prestataire spécialisé. Ils sont une source importante de risques pour l'environnement et la santé.

Vous avez donc intérêt à réduire la nocivité des produits que vous utilisez pour réduire la nocivité des déchets que vous devrez gérer. Certains pots de peintures automobiles sont désormais considérés comme des déchets non dangereux. Les fabricants de peinture ont réduit la nocivité des peintures pour limiter les impacts sur l'environnement.

Les produits dangereux sont identifiables par les pictogrammes de sécurité présents sur l'emballage du produit d'origine.



Il existe des solutions de traitements de vos déchets non dangereux et dangereux en Martinique (collecte ou apport volontaire de vos déchets sur site). Vous pouvez consulter le site « mesdechetsdentreprise.mq » pour la liste des prestataires



VOS ESPACES DE STOCKAGE DES DECHETS DANGEREUX DOIVENT :

- Etre à l'abri des intempéries et dans un espace aéré ;
- Permettre de séparer les différents déchets stockés (problèmes de compatibilité) ;
- Etre sécurisés ;
- Disposer d'une rétention pour les liquides *(le volume du bac de rétention doit correspondre à 100% de la capacité du plus grand fût ou 50% de la capacité totale de l'ensemble des fûts).*

Les déchets dangereux dans votre Atelier

<p>Huiles usagées Régénération ou valorisation énergétique</p> <p>1 litre d'huiles recouvre 1 plan d'eau de 1000m². Stockez vos huiles dans des fûts étanches et sur grilles de rétention afin de prévenir les fuites.</p>	<p>Batteries Recyclage</p> <p>Contiennent du plomb et des acides sulfuriques. Pollution des sols et de l'eau. Stockez en bac étanche et à l'abri des intempéries.</p>	<p>Liquides de refroidissement Recyclage</p> <p>Contiennent du plomb et des acides sulfuriques. Pollution des sols et de l'eau. Stockez en bac étanche et à l'abri des intempéries.</p>	<p>Liquides de frein Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Pollution de l'eau et perturbation de la vie aquatique et des sols. Ne rejetez pas dans la nature ou dans le système d'égout.</p>
<p>Solvants, Diluants Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Pollution de l'eau et perturbation de la vie aquatique, des sols et risque pour la santé Ne laissez pas s'évaporer les solvants, risques pour la santé et l'atmosphère. Stockez dans des contenants étanches sur grille de rétention et à l'abri des intempéries.</p>	<p>Résidus de peinture Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Contiennent des métaux lourds et des composés synthétiques dangereux pour l'environnement et la santé. Privilégiez des peintures hydrodiluable.</p>	<p>Poussières de ponçage Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Contiennent des métaux lourds et des composés synthétiques dangereux pour l'environnement et la santé. Equipez vos zones de préparation de systèmes d'aspiration munis de filtre.</p>	<p>Filtre des cabines de peinture et de zone de préparation Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Contiennent des métaux lourds et des additifs engendrant des pollutions. Stockez dans des contenants hermétiques afin d'éviter les pollutions.</p>
<p>Filtres à huiles et carburants Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Composé d'une partie métallique ou plastique et d'une filtration usagée représente le même risque que les huiles ou les hydrocarbures sur l'environnement. Stockez dans des bacs étanches et éviter les égouttements lors de l'extraction du véhicule.</p>	<p>Chiffons et absorbants souillés, emballages de produits dangereux Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Contiennent des résidus de produits dangereux nocifs pour l'environnement. Le déchet souillé est un déchet dangereux et doit être traité en tant que tel.</p>	<p>Aérosols Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Gaz nocifs pour l'atmosphère et la santé Dégazage avant traitement du métal.</p>	<p>Fluides frigorigène Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Gaz nocifs pour l'atmosphère et la santé.</p>
<p>Pots catalytiques Récupération des métaux précieux (Or, argent, platine) Valorisation de l'acier</p>	<p>Véhicule hors d'usage non dépollué Dépollution et démontage pour traitement et valorisation des différentes pièces</p> <p>Les fluides dangereux contenus dans le véhicule peuvent souiller et polluer l'eau et les sols, il peut être une source de nuisibles. Faite les traiter par un prestataire spécialisé.</p>	<p>Boues de nettoyage et de séparateur d'hydrocarbures Traitement par un prestataire spécialisé</p> <p>Contiennent des métaux lourds, des solvants et des hydrocarbures dangereux pour l'environnement. Si l'activité produit des boues équipez-vous de collecteur afin d'éviter les rejets dans la nature ou dans les égouts.</p>	

☀ Assurez une bonne gestion de vos déchets

La gestion du déchet englobe l'ensemble des opérations visant à réduire, trier, stocker, collecter, transporter et traiter les déchets dans des conditions optimales afin d'éviter les pollutions et les nuisances.

Réduisez vos déchets

- Utilisez de façon optimale le produit afin de réduire le gaspillage ;
- Utilisez moins d'emballage en favorisant de plus grands conditionnements ;
- Utilisez moins de produits dangereux.

Réalisez un tri optimal

- Séparez les déchets dangereux et les déchets non dangereux pour une valorisation optimale.

Stockez vos déchets en accord avec la réglementation

- Mettez en place un système de stockage adapté à chaque type de déchet (bac étanche, rétention, identification déchet) ;
- Protégez des intempéries et prévenir les écoulements.

Organisez votre collecte

- Organisez le transport adapté des déchets en accord avec la réglementation ;
- Attachez-vous les services d'un prestataire spécialisé dans le transport des déchets ;
- Choisissez une fréquence de collecte adaptée à votre production.

Choisissez la valorisation

- Faites appel à un prestataire spécialisé qui valorisera les déchets si la filière existe localement ;
- Valorisation énergétique ou valorisation de matière.

Il est nécessaire de s'assurer que la gestion des déchets se fasse sans dangers pour la santé humaine et sans nuire à l'environnement.

Lorsque le transport des déchets est assuré par l'entreprise il faut respecter **la limite de 100 kg par chargement pour les déchets dangereux et 500 kg pour les déchets non dangereux**. Si vous dépassez ces quantités vous devez **déclarer cette activité aux services de la préfecture (DEAL) ou faire appel à un prestataire enregistré et déclaré pour cette activité**.



L'éclairage, la climatisation des locaux et l'alimentation des machines nécessitent de l'énergie, ce qui peut représenter un coût important pour l'entreprise. Ce poste de dépenses, peu surveillé en général, peut être un facteur important d'économies. En matière d'énergie des gestes simples peuvent vous apporter énormément.

De plus, la production d'énergie en Martinique représente un véritable enjeu environnemental. Notre électricité est principalement produite à partir du pétrole et engendre des problèmes de pollution et de réchauffement climatique. Réduire sa consommation permet des économies mais cela est aussi un geste important en faveur de l'environnement.

Economisez l'énergie

Il existe différentes façons de réaliser des économies en matière d'énergie et cela de manière simple :

VERIFIEZ QUE VOUS PAYEZ LE JUSTE COUT

La recherche d'économie d'énergie passe avant tout par la connaissance de vos consommations électriques et du coût de ces dernières.

- apprenez à identifier votre consommation d'électricité et le coût de celle-ci en faisant un tableau de suivi de vos factures ; si vous observez une dérive de cette consommation, essayez de repérer le changement qui est intervenu (le plus souvent un nouvel équipement) et ce qu'il représente en consommation. identifiez sur les plaques signalétiques de vos appareils ou sur les brochures, les niveaux de consommation prévus.
- ajustez votre contrat avec votre fournisseur d'électricité afin qu'il colle à votre consommation. des marges d'économie peuvent intervenir sur les contrats électriques

ECLAIREZ MIEUX VOS LOCAUX POUR MOINS CHER

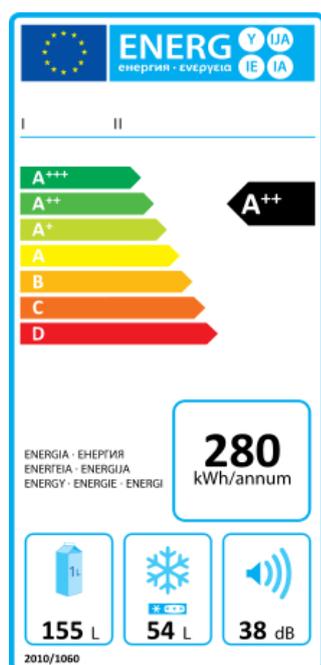
L'éclairage des locaux constitue un poste important de la consommation électrique car les activités de garage nécessitent un éclairage continu et de qualité.

- Privilégiez les tubes fluorescents à haut rendement pour l'éclairage de votre atelier ou les lampes à LED qui dissipent moins d'énergie et consomment moins d'électricité ;
- Favorisez l'éclairage naturel par l'installation de panneaux translucides en toiture ou l'aménagement des zones de travail dans des espaces éclairés par la lumière extérieure par exemple.

SURVEILLEZ LE FONCTIONNEMENT DE VOS EQUIPEMENTS ET LA PRODUCTION DE L'AIR COMPRIME

Un des aspects à ne pas négliger est l'ensemble des équipements liés à vos activités qui peuvent s'avérer énergivores même lorsqu'ils ne sont pas en usage ;

- Lorsque vous achetez du matériel électrique, choisissez-le en analysant les consommations électriques sur les notices des constructeurs. Si ce matériel est doté d'une étiquette énergie, privilégiez les équipements A++ ou A+++ ;
- Entretenez votre matériel de façon régulière, un équipement entretenu consomme moins et nécessite bien moins de réparations. Portez une attention particulière au compresseur et au circuit d'air comprimé : ne le sur dimensionner pas pour éviter qu'il ne consomme plus qu'il ne le faut et repérer les fuites pouvant entraîner une surconsommation d'énergie pour compenser la perte de pression ;
- Eteignez les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés et les lumières dans les pièces inoccupées ;
- Réglez la climatisation à une température de 25° afin d'éviter les surconsommations et climatisez portes et fenêtres fermées ;
- Pensez à une bonne isolation de vos locaux (toitures, fenêtres) notamment lors de vos travaux d'installation ou de rénovation.



← **Classement énergétique de votre matériel**
Privilégiez Les appareils A++ ou A+++

← **Consommation annuelle Moyenne**

← **Indication du niveau sonore exprimé en décibel**

Etiquette Energétique
conforme à la réglementation





L'eau est une ressource précieuse, nous l'utilisons dans nos activités quotidiennes. Elle est sujette à de nombreuses pollutions directes (pollution de plan d'eau ou de cours d'eau) et indirectes (écoulement dans les sols jusqu'aux nappes phréatiques).

Les activités de garage nécessitent la manipulation de produits contenant des éléments toxiques ou nocifs pour l'environnement et pour l'Homme. Il convient d'apporter une vigilance toute particulière à ce que l'on rejette dans la nature ou dans le système de traitement d'eaux usées.

L'EAU EST PRECIEUSE, EVITEZ DE LA POLLUER OU DE LA GASPILLER !

LE GARAGE PRODUIT :

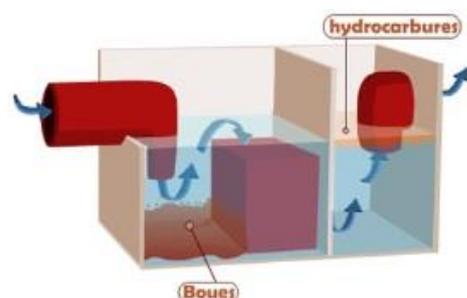
- Des eaux peu ou pas sales, issues des eaux de pluie s'écoulant sur la toiture ou les sols ;
- Des eaux chargées en substances polluantes, provenant des ateliers, du lavage des véhicules et des eaux usées domestiques.

Limitez votre consommation

- Suivez votre consommation en eau et son coût pour l'entreprise en faisant un tableau de suivi des factures ;
- Faites la chasse au gaspillage en inspectant régulièrement les robinets, tuyaux, canalisations afin de déceler d'éventuelles fuites ;
- Favorisez l'utilisation de bacs ou de fontaines de nettoyage plutôt que de rincer à grandes eaux ; bannissez le lavage des pièces en extérieur ;
- Recyclez l'eau dès que cela est possible et favoriser l'utilisation des eaux en de pluie pour certaines tâches de votre activité, notamment le lavage des sols et des véhicules.

Evitez les pollutions, soyez responsable

- Vérifiez que vous disposez bien d'un système d'assainissement de vos eaux usées (raccordement au tout à l'égout vers une station d'épuration ou raccordement à fosse septique régulièrement entretenue, curée) ;
- Prévenez les écoulements accidentels dans la nature et les résorber à l'aide d'un absorbant adapté qui devra faire l'objet d'un **traitement auprès d'un prestataire spécialisé** ;



- Ne jetez aucun déchet liquide sur le sol ou dans les systèmes d'assainissement (huiles, liquide de refroidissement, solvant, diluant) afin d'éviter les pollutions du sol ou le dysfonctionnement des systèmes de traitement des eaux ;
- Traitez vos eaux usées avec des dispositifs adaptés aux types de polluants (exemple : un débourbeur séparateur à hydrocarbures).

Source : ecomet.fr



Les activités de garage sont facteurs de rejets polluants dans l'air, il est important de mettre en place des systèmes adaptés à votre activité et réduire la nocivité des produits utilisés afin de vous protéger et de limiter les rejets.

Lors de vos interventions vous pouvez être exposé aux :

- Gaz d'échappement ;
- Poussières de ponçage, meulage et rectification de tôle ;
- Solvants, peintures, hydrocarbures qui dégagent dans l'air des composés organiques volatils.



Préservez la qualité de l'air

- Equipez vos locaux :
 - D'une cabine de peinture aux normes en vigueur ;
 - D'une zone de préparation spécifique des peintures, confinée, aérée et protégée afin de limiter les odeurs ;
 - D'une zone de préparation des véhicules équipée de système d'aspiration des poussières ;
- Fermez les bidons de produits chimiques et ne laissez pas s'évaporer les solvants ;
- Entreposez les chiffons souillés dans des conteneurs fermés ;
- Stockez vos produits chimiques et déchets à l'abri de la chaleur et des intempéries ;
- Munissez-vous des équipements de protection individuels adaptés.





Garage Propre est un label dont l'objectif principal est de soutenir et d'accompagner les professionnels de l'automobile et plus globalement de la mécanique à assurer une gestion des déchets de leur activité, dans le but de préserver l'environnement.

Cette opération est proposée **gratuitement** par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

L'opération s'adresse aux entreprises de réparation mécanique, de carrosserie peinture automobile, d'entretiens de motos, bateaux ou équipements de jardinage et plus généralement aux entreprises artisanales disposant d'un atelier mécanique.

En souscrivant à la démarche Garage Propre vous bénéficiez de :

Pré-diagnostic environnement

- Portant sur la gestion de vos déchets ainsi que la gestion de l'eau et de l'énergie
- Des préconisations pour améliorer votre gestion de vos déchets.

Suivi personnalisé de votre entreprises

- Suivi de votre avancement (visite de suivi) et de vos démarches d'amélioration (demande de financement) de votre bilan environnemental
- Formation en entreprise.

Kit de communication

- Des supports visuels pour vos locaux (autocollants, affiches)
- Des supports de communications (site Internet CMAR)
- Animation d'un club des entreprises labélisées.

VALORISEZ VOS EFFORTS POUR L'ENVIRONNEMENT PAR LA LABELISATION !

Chambre Consulaire

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique

2 Rue du Temple, Morne Tartenson BP1194

97249 Fort-de-France

Tél : 0596 71 32 22

www.cma-martinique.com

Protection de l'environnement

ADEME Martinique (pour l'attribution de subventions à la gestion des déchets)

7 Zone d'activité Manhity

97232 Le Lamentin

Tel : 0596 63 51 42

www.martinique.ademe.fr www.ademe.fr

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE -Service Environnement (pour l'attribution de subventions à la gestion des déchets)

Rue Gaston Deferre / CS 50601

97261 Fort-de-France

Tel : 0596 39 47 79

www.collectivitedemartinique.mq

DEAL Martinique (pour tout conseil sur la réglementation, le transport de déchets)

Route de la Pointe de Jaham - BP7212

Route de la Pointe de Jaham 97274 Schœlcher

Tél : 0596 59 57 00

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Office de l'Eau Martinique (pout tout conseil sur la gestion de l'eau et l'obtention de subventions)

5 Avenue Condorcet

97200 Fort-de-France

Tél : 0596 48 47 20

www.eaumartinique.fr

EDF (pour l'attribution de primes à l'isolation, aux chauffe-eaux, à la climatisation performante, pour la renégociation de votre contrat ...)

Immeubles les Cascades

Place François Mitterrand

97200 Fort-de-France

Tél : 0596.59.23.70

www.edf.mq

Pour en savoir plus et aller plus loin

Tout savoir les prestataires déchets de Martinique :

Guide des déchets des entreprises de Martinique (publication CCI / ADEME)
www.cacem.org ou www.martinique.ademe.fr

Pour améliorer la gestion environnementale de son entreprise en Martinique :

Guide des bonnes pratiques environnementales en entreprise (publication CACEM / ADEME)
www.mesdechetsdentreprise.mq



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MARTINIQUE

Tél. : 0596.71.32.22 / Fax : 0596.70.47.30

E-mail : cmm972@cma-martinique.com

Site : cma-martinique.com

*Service de Développement et d'Animation
Economique*

E-mail : secretariat.sdae@cma-martinique.com



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

MARTINIQUE

Soutenu par

